

BP/LR

N° 2025 - 119

OBJET :

Solidarité en faveur des
communes sinistrées des
Corbières

L'an **deux mille vingt-cinq**, le dix **septembre** à dix-huit heures trente minutes,
le conseil municipal de la commune de Saint-Lary Soulan dûment convoqué, s'est réuni
en session
ordinaire, à la mairie de Saint-Lary Soulan, sous la présidence de **monsieur André Mir**,
maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 1^{er} septembre 2025

Présents : MM. André Mir, Philippe Aizier, Jacques Salat, René Daran, Christophe Bourrec,
Alain Dedieu, Hélène Guiounet, Sophie Rey, Daniel Gaspa, Jean-Henri Mir, Nicolas Herqué.
Procuration de madame Aline Nars à monsieur André Mir
Procuration de madame Marie-Pierre Forgue Superbie à monsieur René Daran
Absents/excusés : madame Marie-Françoise Vidalon, monsieur Jacques Roca

Nombre de membres ayant
assisté à la séance : **11**
+ **2 procurations**

Votes pour : 13

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels
sont au nombre de **onze** et pouvant valablement délibérer, il a été conformément à l'article
L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, procédé immédiatement après
l'ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Philippe Aizier, ayant obtenu au scrutin secret la majorité des suffrages,
a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Affiché à la porte de la mairie
Le 15/09/2025 selon le relevé de décisions

Rapporteur : André Mir, maire.

Face aux incendies qui ont dévasté le massif des Corbières, impactant gravement
quinze communes audoises, provoquant une catastrophe humaine, sociale,
environnementale et économique, l'association des maires de France (AMF), en
coordination avec l'association des maires de l'Aude (AMA) a appelé les communes à
participer à la solidarité nationale pour soutenir ces communes sinistrées.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une
ampleur exceptionnelle a engendrés, je vous propose d'apporter le soutien et la solidarité
de la commune de Saint-Lary Soulan à l'association des maires de l'Aude (AMA) en
faisant un don de mille euros (1 000 €) à l'AMA, dans le cadre du fonds de solidarité qui
a été activé pour recueillir les dons des collectivités territoriales.

En fonction de ces éléments, je vous invite à bien vouloir vous prononcer sur cette
affaire communale.

Le conseil municipal,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Ouf l'exposé de monsieur le maire,
Après en avoir délibéré,

Décide :

- de soutenir l'association des maires de l'Aude (AMA),
- de donner pouvoir à monsieur le maire pour signer tout document relatif à cette affaire communale.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et ans que dessus.
Au registre sont les signatures. Pour extrait certifié conforme.

Fait à Saint-Lary Soulan, le 10 septembre 2025



Le maire,

André Mir